



Briller par son panorama

Règlement numéro 389, modifiant le règlement numéro 381 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1)*;

ATTENDU que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU que suite à l'élection générale qui a eu lieu le 5 novembre 2017, toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars 2018, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur, *sans modification*.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Nancy Delisle, de même que la présentation du projet de règlement lors de la séance du 8 janvier 2018;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 24 janvier 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Roseline Boucher
Secondé par Mme Nancy Delisle
Et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

VICTORIAVILLE
et sa région

Un
avenir
prospère
.com

Article 1


Le règlement numéro 389 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté, sans modification

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Luce Périard, maire



Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1

Directrice générale et secrétaire trésorière

Avis de motion adopté le 8 janvier 2018

Présentation du projet de règlement 8 janvier 2018

Avis public de l'adoption du règlement 24 janvier 2018

Adoption du règlement 5 février 2018

Affichage le 7 février 2018

Texte approuvé comme si écrit au complet dans le procès-verbal.